



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 15 décembre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2020-12-15_2155

Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt de la
Métropole du Grand Paris portant sur le programme
Facilareno pour la rénovation énergétique de l'habitat
pavillonnaire individuel – Abrogation de la délibération
n°2020-11-17_2076 du 17 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 décembre 2020. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

| Ville | Nom | Présent | A donné pouvoir à | Votes |
|--------------------------|------------------------------|---------------------------|-------------------|-------|
| Villejuif | Mme ABDOURAHAMANE Rakia | Représentée | G. Lafon | P |
| Vitry-sur-Seine | M. AFFLATET Alain | Présent | | P |
| Gentilly | M. AGGOUNE Fatah | Présent | | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | Mme AMKIMEL Saloua | Représentée | P. Gaudin | P |
| Le Kremlin-Bicêtre | Mme AZZOUG Anissa | Représentée | S. Mouhali | P |
| Vitry-sur-Seine | M. BELL-LLOCH Pierre | Présent | | P |
| Orly | Mme BEN CHEIKH Imène | Présente | | P |
| Vitry-sur-Seine | M. BENBETKA Abdallah | Représenté | R. Kabbouri | P |
| Juvisy-sur-Orge | M. BENETEAU Sébastien | Représenté ⁽¹⁾ | L. Bensarsa Reda | P |
| Vitry-sur-Seine | M. BEN-MOHAMED Khaled | Représenté | R. Kabbouri | P |
| Juvisy-sur-Orge | Mme BENSARSA REDA Lamia | Présente ⁽¹⁾ | | P |
| Viry-Chatillon | M. BERENGER Jérôme | Représenté | B. Marcillaud | P |
| Savigny-sur-Orge | Mme BERNET Lydia | Représentée | F. Sow | P |
| Thiais | M. BEUCHER Daniel | Représenté | P. Segura | P |
| Chevilly-Larue | Mme BOIVIN Régine | Représentée | S. Daumin | P |
| Le Kremlin-Bicêtre | M. BOUFRAINE Kamel | Représenté | JL. Laurent | P |
| Cachan | Mme BOUGLET Maëlle | Représentée | F. Bourdon | P |
| Vitry-sur-Seine | M. BOURDON Frédéric | Présent | | P |
| Ivry-sur-Seine | M. BOUYSSOU Philippe | Présent | | P |
| Savigny-sur-Orge | M. BRIEY Ludovic | Représenté | JM. Defremont | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | Mme CABILLIC Kati | - | - | . |
| Fresnes | Mme CHAVANON Marie | Présente | | P |
| Athis-Mons | M. CONAN Gautier | Représenté | F. Sow | P |
| Chevilly-Larue | Mme DAUMIN Stéphanie | Présente | | P |
| Cachan | Mme DE COMARMOND Hélène | Présente | | P |
| L'Haÿ-les-Roses | M. DECROUY Clément | - | - | . |
| Savigny-sur-Orge | M. DEFREMONTE Jean-Marc | Présent | | P |
| Arcueil | Mme DELAHAIE Carine | Présente | | P |
| Thiais | M. DELL'AGNOLA Richard | - | - | . |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. DELORT Daniel | Représenté | P. Gaudin | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme DEXAVARY Laurence | Représentée | F. Bourdon | P |
| Ivry-sur-Seine | Mme DORRA Maryse | Représentée | C. Pecqueux | P |
| Morangis | M. DUFOUR Jean-Marc | Représenté | B. Vermillet | P |
| Savigny-sur-Orge | Mme DUPART Agnès | Représentée | JM. Defremont | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme EBODE ONDOBO Bernadette | - | - | . |
| Villejuif | M. GARZON Pierre | Présent | | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. GAUDIN Philippe | Présent | | P |
| Choisy-le-Roi | Mme GAULIER Danièle | Représentée | T. Panetta | P |
| Arcueil | Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie | Représentée | C. Janodet | P |
| Villeneuve-le-Roi | M. GONZALES Didier | Présent | | P |
| Villeneuve-le-Roi | Mme GONZALES Elise | Représentée | D. Gonzales | P |
| Ablon-sur-Seine | M. GRILLON Eric | Présent | | P |
| Athis-Mons | M. GROUSSEAU Jean-Jacques | Représenté | P. Sac | P |
| Choisy-le-Roi | M. GUILLAUME Didier | Représenté | S. Daumin | P |
| Savigny-sur-Orge | M. GUILLAUMOT Bruno | Représenté | P. Sac | P |

| | | | | |
|--------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------|---|
| Choisy-le-Roi | M. ID ELOUALI Ali | Présent | | P |
| Orly | Mme JANODET Christine | Présente | | P |
| L'Haÿ-les-Roses | M. JEANBRUN Vincent | Représenté | F. Sourd | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme KABBOURI Rachida | Présente | | P |
| Villejuif | Mme KACIMI Malika | Représentée | H. De Comarmond | P |
| Vitry-sur-Seine | M. KENNEDY Jean-Claude | Présent | | P |
| Ivry-sur-Seine | Mme KIROUANE Ouarda | Représentée | P. Tordjman | P |
| Arcueil | Mme LABROUSSE Sophie | Représentée | M. Chavanon | P |
| Vitry-sur-Seine | M. LADIRE Luc | Représenté | P. Bell-Lloch | P |
| Villejuif | M. LAFON Gilles | Présent | | P |
| Paray-Vieille-Poste | Mme LALLIER Nathalie | Représentée | E. Grillon | P |
| Le Kremlin-Bicêtre | M. LAURENT Jean-Luc | Présent | | P |
| Fresnes | Mme LEFEBVRE Claire | Représentée | A. Id Elouali | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme LEFEBVRE Fabienne | Représentée | P. Bell-Lloch | P |
| Vitry-sur-Seine | M. LEPRETRE Michel | Présent | | P |
| Orly | M. LERUDE Renaud | Représenté | G. Lafon | P |
| L'Haÿ-les-Roses | M. LESSELINGUE Pascal | Représenté | F. Sourd | P |
| Thiais | Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie | Représentée | P. Segura | P |
| Villejuif | Mme LEYDIER Anne-Gaëlle | Représentée | P. Garzon | P |
| Athis-Mons | Mme LINEK Odile | Représentée | C. Delahaie | P |
| Villejuif | M. LIPIETZ Alain | Présent | | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme LORAND Isabelle | Représentée | JC. Kennedy | P |
| Villeneuve-le-Roi | M. MAITRE Jean-Louis | Représenté | D. Gonzales | P |
| Ivry-sur-Seine | M. MARCHAND Romain | Représenté | P. Bouyssou | P |
| Rungis | M. MARCILLAUD Bruno | Présent | | P |
| Ivry-sur-Seine | M. MOKRANI Mehdi | Représenté | C. Pecqueux | P |
| Villejuif | Mme MORIN Valérie | Représentée | P. Garzon | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme MORONVALLE Margot | Représentée | S. Moualhi | P |
| L'Haÿ-les-Roses | M. MOUALHI Sophian | Présent | | P |
| Ivry-sur-Seine | M. MRAIDI Mehrez | Représenté | P. Bouyssou | P |
| Choisy-le-Roi | Mme OSTERMEYER Sushma | Représentée | T. Panetta | P |
| Choisy-le-Roi | Mme OZCAN Canan | Représentée | B. Vermillet | P |
| Choisy-le-Roi | M. PANETTA Tonino | Présent | | P |
| Ivry-sur-Seine | M. PECQUEUX Clément | Présent | | P |
| Ivry-sur-Seine | Mme PIERON Marie | Représentée | F. Aggoune | P |
| Fresnes | M. PIROLI Yann | Représenté | P. Tordjman | P |
| Cachan | M. RABUEL Stéphane | Représenté | M. Leprêtre | P |
| Athis-Mons | M. SAC Patrice | Présent | | P |
| Viry-Chatillon | M. SAUERBACH Laurent | Représenté | B. Marcillaud | P |
| Ivry-sur-Seine | Mme SEBAHI Sabrina | Représentée | A. Lipietz | P |
| Thiais | M. SEGURA Pierre | Présent | | P |
| L'Haÿ-les-Roses | Mme SOURD Françoise | Présent | | P |
| Athis-Mons | Mme SOW Fatoumata | Présent | | P |
| Valenton | Mme SPANO Cécile | Présent | | P |
| Chevilly-Larue | M. TAUPIN Laurent | Représenté | A. Lipietz | P |
| Choisy-le-Roi | M. THIAM Moustapha | Représenté | C. Spano | P |
| Gentilly | Mme TORDJMAN Patricia | Présente | | P |
| Viry-Chatillon | Mme TROUBAT Aurélie | Représentée ⁽¹⁾ | L. Bensarsa Reda | P |
| Fresnes | Mme VALA Cécilia | Représentée | M. Chavanon | P |
| Morangis | Mme VERMILLET Brigitte | Présente | | P |
| Vitry-sur-Seine | Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile | Représentée | JC. Kennedy | P |
| Villeneuve-Saint-Georges | M. VIC Jean-Pierre | Représenté | A. Afflatet | P |
| Cachan | M. VIELHESCAZE Camille | Représenté | H. De Comarmond | P |
| Viry-Chatillon | M. VILAIN Jean-Marie | Représenté | E. Grillon | P |
| Valenton | M. YAVUZ Métin | Représenté | C. Spano | P |
| Le Kremlin-Bicêtre | M. ZINCIROGLU Lionel | Représenté | A. Afflatet | P |
| Villejuif | M. ZULKE Michel | Présent | | P |

(1) Jusqu'à la délibération n° 2020-12-15_2157

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

| Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire | | | 102 |
|--|----------|-------------|---------|
| N° de délibérations | Présents | Représentés | Votants |
| 2108 à 2157 | 36 | 62 | 98 |
| 2158 à 2192 | 35 | 60 | 95 |

Exposé des motifs

Dans un courrier daté du 22 juillet 2020, la Métropole du Grand Paris a informé les EPT et leurs communes membres du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur le programme Facilareno d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat individuel. Ce dispositif est envisagé sur l'année 2021 et sera probablement prolongé jusqu'à fin 2022.

Le dispositif proposé par l'AMI : un partenariat d'acteurs pour impulser des rénovations énergétiques qualitatives d'habitats individuels

Ce projet vise à encourager les propriétaires de pavillons individuels à réaliser un projet de rénovation énergétique globale de niveau « Bâtiment basse consommation » (objectif d'étiquette énergétique A ou B).

La démarche initiée par la Métropole du Grand Paris est conduite en partenariat avec l'entreprise DOREMI en charge de la formation des professionnels, et les Agences Locales de l'Energie (ALEC). Elle s'inscrit dans le cadre du programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) permettant la mobilisation de financements via les Certificats d'Economie d'Energie.

L'accompagnement promu par l'Appel à Manifestation d'Intérêt se concrétise par l'apport aux ménages de 3 « tiers de confiance » :

- Un « tiers de proximité » : communiquer sur le dispositif et accompagner les ménages. L'Agence de l'énergie 94, adossée au CAUE 94, accompagnera techniquement et administrativement le montage des projets des propriétaires volontaires. Les EPT et les communes orienteront les administrés vers l'ALEC-CAUE 94 (permanences sur la maison de l'environnement à Arcueil et exploration en cours sur le sud du territoire) et communiqueront sur le dispositif.
- Un « tiers de confiance technique » : constituer un réseau d'artisans formés à la rénovation performante et qualitative, capables de travailler en groupement. Le Pôle développement économique de l'EPT établira un cadre de travail avec les fédérations de professionnels du bâtiment (CAPEB et FFB) pour solliciter les différents corps de métier concernés. L'entreprise Dorémi réalisera des formations-actions avec les artisans volontaires pour intervenir sur les chantiers du dispositif.
- Un « tiers de confiance financier » : garantir la faisabilité des projets de rénovation globale malgré leur coût souvent important (entre 50 000 et 100 000€ en moyenne pour une rénovation BBC) : l'Agence de l'énergie accompagnera les ménages dans le montage de leur plan de financement, en articulation avec les opérateurs Anah.

L'objectif du dispositif métropolitain sur 2021 est de déployer la démarche sur 10 groupements de communes, afin de réaliser 40 à 50 rénovations énergétiques performantes. Chaque groupement de communes pourrait bénéficier de 4 à 5 rénovations énergétiques sur le temps du dispositif.

Un potentiel de réhabilitation énergétique important sur le territoire de l'EPT :

La rénovation énergétique de l'habitat est une des priorités du Projet de territoire de Grand-Orly Seine Bièvre. L'action F013 « amélioration de la performance énergétique » du document traduit cette ambition.

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat conduits sur le territoire portent, actuellement, exclusivement sur l'habitat collectif (copropriétés en secteur de renouvellement urbain ou dans les quartiers d'habitat ancien).

Une action complémentaire orientée vers l'habitat individuel présente donc une opportunité d'agir y compris avec des ménages propriétaires modestes.

Le territoire compte 70 000 logements individuels, et est donc le territoire métropolitain comptant le plus d'habitat individuel. 62% de ce parc immobilier a été bâti avant 1970 et les premières réglementations et est donc potentiellement énergivore.

L'action sur ce parc permettra aussi à des entreprises locales de se spécialiser dans la rénovation globale de qualité de maisons individuelles en s'inscrivant dans la démarche Dorémi.

L'agenda des financeurs est actuellement propice à un engagement dans cette démarche. La rénovation énergétique est une priorité du Plan de relance avec un budget porté à 1,7 Milliards d'euros en 2021 (soit 1 milliard de plus qu'en 2020). Les aides publiques à la rénovation énergétique sont désormais ouvertes à tous les publics alors qu'elles étaient initialement réservées aux propriétaires occupants modestes et très modestes.

Un premier dossier de candidature portant sur 2 communes et validé au Conseil du 17 novembre 2020 :

Suite à l'Appel à manifestation d'intérêt, l'EPT a proposé aux communes qui le souhaitent de monter un dossier de candidature commun.

Dans un premier temps, deux villes ont fait part de leur intérêt pour le dispositif par le biais d'un courrier d'intention : Ablon-sur-Seine et Athis-Mons.

Le dossier a été approuvé au Conseil territorial du 17 novembre 2020, et a été transmis à la MGP et aux partenaires du projet

Dans un courrier daté du 22 juillet 2020, la Métropole du Grand Paris a informé les EPT et leurs communes membres du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur le programme Facilaréno d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat individuel. Ce dispositif est envisagé sur l'année 2021 et sera probablement prolongé jusqu'à fin 2022.

Modification du dossier de candidature pour intégrer neuf nouvelles communes :

Un échange avec l'Agence de l'énergie, Dorémi et la Métropole du Grand Paris lors du Groupe de travail Habitat du 13 octobre a permis de répondre aux questions suscitées par l'Appel à manifestation d'intérêt. Neuf nouvelles communes ont fait connaître à la suite de cet échange leur volonté d'intégrer le dispositif et ont transmis à l'EPT un courrier d'engagement.

Les communes d'Arcueil, Cachan, le Kremlin-Bicêtre, Fresnes, Orly, Valenton, Paray-Vieille-Poste, Juvisy-sur-Orge, et Savigny-sur-Orge ont fait part de leur souhait de déployer cette action sur leur commune. La candidature de l'EPT porte donc au total sur onze communes. Le périmètre ainsi constitué représente 220.162 habitants et 16.873 maisons individuelles construites avant 1970 (INSEE RG 2017).

Le courrier du président de la Métropole du Grand Paris reçu le 11 août 2020 indiquait un principe initial de cotisation s'élevant à 15 centimes d'euros par habitant ainsi que la prise en charge financière de la moitié du coût d'un poste d'animateur positionné sur l'ALEC 94 (l'autre moitié étant prise en charge par la Métropole). Le coût total aurait été dans cette épure, pour une intervention sur les onze communes adhérentes au dispositif, de 68.024,30€ (33.024,30€ de cotisation et 35 000€ pour le financement du poste). Par un courriel du 17 novembre 2020, la Métropole du Grand Paris a indiqué une modification dans le calcul de la cotisation. Le montant est désormais porté à 0,02€/ habitant et le poste d'animateur est intégralement pris en charge par la MGP.

Le coût de la cotisation est donc porté à 4 403,24€ (sur la base des chiffres de l'INSEE 2017) pour une intervention sur les onze villes sur la durée du dispositif.

Il est donc proposé de candidater à l'AMI de la MGP sur le dispositif Facilaréno pour les 11 communes suivantes : Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Arcueil, Cachan, Fresnes, Juvisy-sur-Orge, le Kremlin-Bicêtre, Orly, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Valenton

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération du 7 décembre 2018 de la Métropole du Grand Paris relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;

Vu la délibération n°2019-12-21_1661 du 21 décembre 2019 de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre relative au Plan d'actions du Projet de territoire ;

Vu la délibération du 17 novembre 2020 de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre relative à l'adoption du dossier de candidature de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à l'Appel à manifestation d'intérêt Facilaréno pour les deux communes d'Athis-Mons et Ablon ;

Considérant le courrier de la Métropole du Grand Paris relatif à l'Appel à manifestation d'intérêt « Mise en œuvre du programme Facilaréno » daté du 22 juillet 2020 ;

Considérant les courriers reçus des communes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Ablon, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, le Kremlin-Bicêtre, Orly, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Valenton

Entendu le rapport de Mme Lamia BENSARSA ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le dossier de candidature, joint à la présente, à l'Appel à manifestation d'intérêt "Mise en œuvre du programme Facilaréno", portant cette candidature aux neuf communes suivantes Arcueil, Cachan, Valenton, Ablon, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Orly, Paray-Vieille-Poste, et Savigny-sur-Orge.
2. Accepte le montant de la cotisation d'adhésion sur la durée du dispositif, prise en charge par l'EPT, sur la base de 0,02€ par habitant des neuf communes concernées par le dispositif.
3. Décide de l'abrogation de la délibération de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre n°2020-11-17_2076 du 17 novembre 2020
4. Autorise le Président à transmettre le dossier de candidature à la Métropole du Grand Paris et signer tout document afférent afin d'engager la démarche avec la structure Dorémi, l'ALEC 94, la Métropole du Grand Paris et les différents partenaires du projet ;
5. Dit que les crédits relatifs à l'adhésion au dispositif FACILARENO seront inscrits au budget 2021 de l'EPT.
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 98



A Vitry-sur Seine, le 22 décembre 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 22 décembre 2020
ayant été publiée le 22 décembre 2020

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

PROGRAMME FACILARENO

Mise en œuvre du programme Facilaréno, fondé sur le dispositif Dorémi pour les communes de la Métropole du Grand Paris

Manifestation d'intérêt à renvoyer avant le 25 septembre 2020

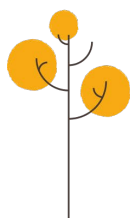
(renseigner *a minima* les moyens humains prévus, nommer si possible l'animateur local pressenti, et préciser la répartition des rôles entre acteurs locaux)

DOSSIER DE CANDIDATURE A REMPLIR

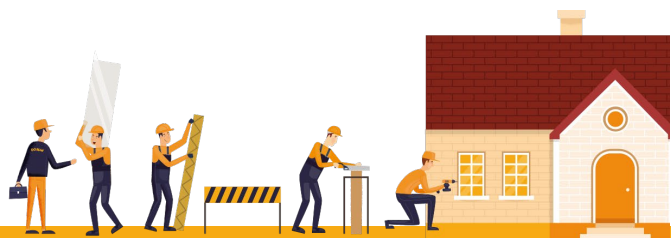
FICHE DE CANDIDATURE DÉTAILLÉE DE LA / DES
COMMUNES (à remplir)

Structure porteuse et contact

- Nom de la structure porteuse : *EPT Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12)*



facilaréno



- Adresse : *11 avenue Henri Farman - BP748 - 94 398 Orly aéroport cedex*

- Représentant dûment habilité (élu et/ou service)

Nom Prénom : *BENSARSA REDA Lamia*

Fonction : *Vice-présidente en charge de l'habitat*

Tél. :

Email : *lamia.bensarsa@grandorlyseinebievre.fr*

- Contact (si différent du représentant) :

Nom Prénom : *CRUSOE Cédric*

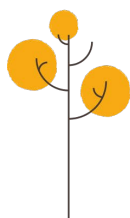
Fonction : *Responsable du secteur habitat privé- Pole Habitat solidarités*

Tél. : *06 34 21 90 17*

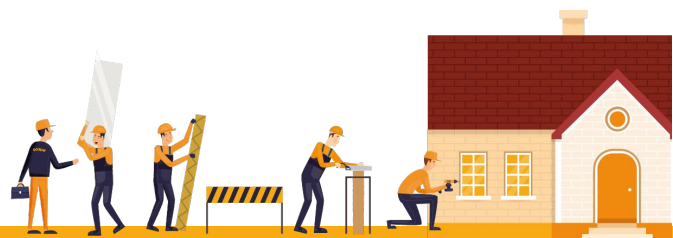
Email : *cedric.crusoe@grandorlyseinebievre.fr*

- N° SIRET : *200 058 014 000 16*

- Le cas échéant, délibération du conseil validant l'engagement dans le dispositif Dorémi, dans le cadre du programme CEE Facilaréno (*à joindre si réalisée*)



facilaréno



FICHE DE CANDIDATURE DETAILLEE DE LA / DES
(à remplir) 2/4

Réponse détaillée (merci de respecter les espaces prévus, 2 pages maximum au total)

1. Périmètre géographique

Indicateurs (à compléter) :

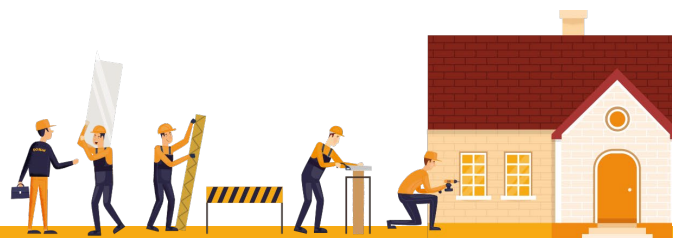
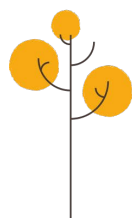
- Typologie de territoire (Commune, regroupement de communes proches géographiquement) :

11 villes se portent volontaires (Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Fresnes, Juvisy-sur-Orge, le Kremlin-Bicêtre, Orly, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Valenton).

7 d'entre elles sont situées en Val-de-Marne. 4 sont localisées en Essonne.

- Nombre d'habitants :

| | Population 2017 | Revenu médian par unité de consommation |
|------------------------------|------------------------|--|
| <i>Ablon-sur-Seine</i> | <i>5 785</i> | <i>22 570</i> |
| <i>Arcueil</i> | <i>21 501</i> | <i>21 750</i> |
| <i>Athis-Mons</i> | <i>34 347</i> | <i>21 020</i> |
| <i>Cachan</i> | <i>31 069</i> | <i>23 760</i> |
| <i>Fresnes</i> | <i>2 782</i> | <i>22 360</i> |
| <i>Le Kremlin-Bicêtre</i> | <i>25 334</i> | <i>22 040</i> |
| <i>Juvisy-sur-Orge</i> | <i>16 667</i> | <i>22 670</i> |
| <i>Orly</i> | <i>23 801</i> | <i>18 050</i> |
| <i>Paray-Vieille-Poste</i> | <i>7 457</i> | <i>24 380</i> |
| <i>Savigny-sur-Orge</i> | <i>36 533</i> | <i>24 170</i> |
| <i>Valenton</i> | <i>14 796</i> | <i>16 390</i> |
| Total des 11 communes | 220 162 | |



- Nombre de maisons individuelles d'avant 1970 (sur base INSEE par exemple) :

| | <i>Population 2017</i> | <i>Nbr de logts 2017</i> | <i>Maisons construites avant 1970</i> |
|-------------------------------------|------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| <i>Ablon-sur-Seine</i> | 5 785 | 2 580 | 599 |
| <i>Arcueil</i> | 21 501 | 10 726 | 1 395 |
| <i>Athis-Mons</i> | 34 347 | 14 426 | 2 727 |
| <i>Cachan</i> | 31 069 | 14 388 | 1 810 |
| <i>Fresnes</i> | 2 782 | 11 368 | 954 |
| <i>Le Kremlin-Bicêtre</i> | 25 334 | 12 707 | 416 |
| <i>Juvisy-sur-Orge</i> | 16 667 | 8 679 | 1 221 |
| <i>Orly</i> | 23 801 | 9 601 | 1 133 |
| <i>Paray-Vieille-Poste</i> | 7 547 | 3 416 | 1 119 |
| <i>Savigny-sur-Orge</i> | 36 533 | 16 733 | 4 852 |
| <i>Valenton</i> | 14 796 | 5 411 | 647 |
| <i>Total des 11 communes</i> | 220 162 | 110 035 | 16 873 |

- Nombre estimatif d'artisans du bâtiment (sur base Chambre des Métiers par exemple), et si possible nombre d'artisans RGE du bassin de vie :

800 artisans investis sur les questions de rénovation énergétique, recensés sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (base AGDE) :

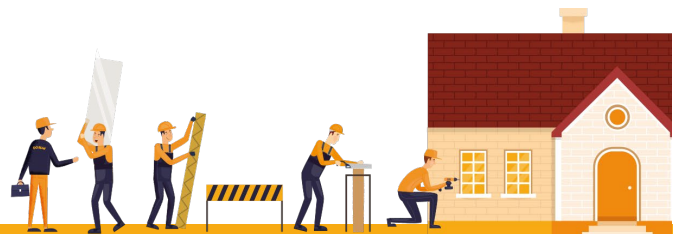
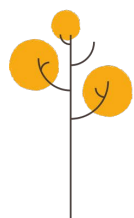
- *55% d'entreprises réalisent des travaux de revêtement des sols et murs,*
- *32% installent des équipements thermiques et de climatisation*
- *13% effectuent des travaux d'isolation*

Le nombre d'artisans certifiés Reconnu garant de l'environnement (RGE) n'est pas connu. Ces informations seront collectées ultérieurement auprès des partenaires (Anah, Agence de l'énergie...).

2. Description des actions d'accompagnement des professionnels et des ménages à la rénovation menées localement par une ALEC ou d'autres structures au sein d'un projet de territoire :

Actuellement, l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne est chargée de l'accompagnement des ménages sur les questions de rénovation énergétique. Des permanences sont notamment organisées à la Maison de l'environnement à Arcueil. Des formations à destination des copropriétés sont organisées sur les questions de rénovation énergétique et permettent de renseigner le public.

L'Agence de l'énergie développe, par ailleurs, sa plateforme « Coach Copro » dédiée à l'amélioration énergétique de l'habitat collectif. Elle développera, en 2021, un outil analogue destiné à la rénovation des pavillons « Pass Réno Habitat ».



La démarche « Dorémi » constituera une brique complémentaire en apportant un soutien renforcé aux propriétaires souhaitant réaliser des projets de qualité, en mesure d'atteindre de haut niveau de performance (classes énergétiques A ou B).

➔ Accompagnement des entreprises dans le cadre de la démarche :

La démarche Dorémi doit permettre d'initier un travail avec le secteur professionnel de la rénovation énergétique dans un contexte de fortes mobilisations des fonds publics Etat pour la transition énergétique, avec le lancement du Plan de relance.

Afin de mobiliser les artisans et entreprises du bâtiment investis dans les travaux de rénovation énergétique, l'EPT sera mobilisé sur la base de plusieurs actions en direction de ce public : un article sera rédigé sur cette thématique dans un guide destiné aux entreprises. La démarche de Dorémi sera présentée dans un Guide destiné aux entreprises du territoire. Enfin, elle fera l'objet d'une information dans la newsletter du Pôle développement économique de l'EPT.

Des rencontres avec les sections locales des confédérations professionnelles (CAPEB et FFB) permettront d'engager un partenariat pour définir une méthodologie de travail avec les artisans. Elles seront organisées par le Pôle développement économique du territoire en lien avec les villes candidates (fin d'année 2020).

Courant 2021, les premières formations action de Dorémi pourront être organisées avec les artisans volontaires.

L'Agence de l'énergie orientera les ménages intéressés par des rénovations qualitatives vers les artisans formés à la méthode Dorémi. Elle jouera un rôle de médiation, si nécessaire, entre l'entreprise et le ménage.

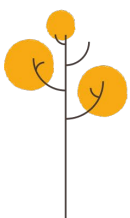
➔ Accompagnement des ménages dans le cadre de la démarche :

Ce volet sera composé de plusieurs axes : communication grand public, orientation des particuliers et accompagnement dans la définition et la conduite de leur projet.

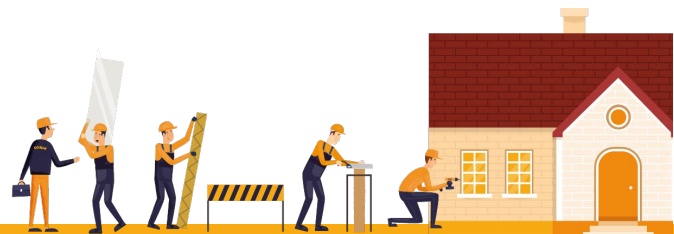
Un plan de communication sera élaboré en concertation avec les acteurs du dispositif. Il ciblera les propriétaires de pavillons individuels : production de supports, insertion dans les bulletins municipaux mais aussi publipostage de courriers d'informations à destination des occupants d'habitat individuel, affichage dans les secteurs pavillonnaires, etc.

Une information sera apportée aux services recevant les publics cibles (service urbanisme, espaces info énergie, environnement, services sociaux, etc.) afin que ces derniers soient en mesure de les orienter vers l'Agence de l'énergie locale.

L'Agence de l'énergie accompagnera les ménages : donnera une information sur les aides financières et expliquera l'importance de la réalisation d'études préparatoires (audit énergétique, travail avec un maître d'œuvre, etc.). Elle analysera avec les ménages les différents scénarios de travaux et les devis transmis par les entreprises.



facilaréno



En revanche, l'Agence de l'énergie ne suivra pas le chantier, rôle dévolu à la Maîtrise d'œuvre. En cas de conflit entre les entreprises et le ménage client, l'Agence pourra se placer dans une posture de médiation, selon les cas et à la demande des parties prenantes.

L'approche Dorémi s'adresse aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de haute performance énergétique et en mesure d'atteindre un niveau Bâtiment basse consommation. L'Agence de l'énergie tentera d'inciter les ménages reçus à s'engager dans ce type de travaux. S'ils n'ont pas ce type de projet, l'Agence de l'énergie pourra, malgré tout, les accompagner dans le cadre de son dispositif Pass'Réno Habitat, adapté au suivi des projets moins ambitieux.

→ Accompagnement financier dans le cadre de la démarche :

Les publics accompagnés dans le cadre du programme disposeront des aides classiques de l'Anah majorées par celles du Plan de relance.

D'autres financements compléteront cet appui : Certificats d'économie d'énergie, Action logement, Caisse de retraites, subventions du Conseil départemental, etc.

Les aides directes aux ménages sont utiles mais d'autres leviers sont à mobiliser. Les subventions ne sont versées qu'après paiement des travaux par les ménages. Ce mécanisme constitue un frein. Les propriétaires peinent à avancer le règlement des travaux. Des solutions de préfinancement doivent s'envisager pour que les sommes versées ne se limitent qu'au reste à charge après subvention. Un travail avec la MGP et les réseaux bancaires devra être engagé afin d'impulser la création d'offre de préfinancement pour les ménages Dorémi.

3. Motivation

Indicateurs (à compléter et joindre) :

- (A joindre) : Lettre d'engagement de la / des communes, signée de l'élu référent, ou engagement de principe correspondant
- (A compléter) : Quelles sont les motivations de la / des communes à s'engager pour la rénovation performante ?

Voir les courriers des villes en pièce jointe.

FICHE DE CANDIDATURE DETAILLEE DE LA / DES COMMUNES (à remplir) 3/4

4. Moyens humains et gouvernance

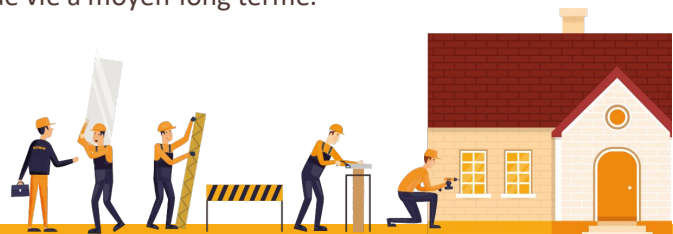
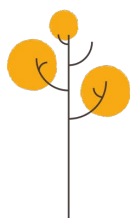
Indicateurs (à compléter et joindre) :

- Situation de la / des communes (cocher et compléter) :

La / les communes disposent d'une ALEC active en matière d'accompagnement des professionnels et des ménages à la rénovation énergétique qui pourra porter le dispositif Dorémi

La / les communes ne sont pas accompagnées par une ALEC. Dans ce cas, merci de préciser les structures et services qui porteront le dispositif et présenter le projet d'animation (et l'existence d'un projet d'ALEC à court terme, le cas échéant).

- Merci de décrire le projet d'animation du dispositif et la vision de l'articulation avec l'organisation actuelle de la / des communes (actions déjà menées sur le bassin de vie en matière de rénovation énergétique, complémentarité des dispositifs proposés...). Le cas échéant, préciser les objectifs spécifiques du bassin de vie à moyen-long terme.



Dans un courrier daté du 22 juillet 2020, la Métropole du Grand Paris a informé les EPT et leurs communes membres du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur le programme FACILARENO d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat individuel. Ce dispositif est envisagé sur l'année 2021 et sera probablement prolongé jusqu'à fin 2022.

Le dispositif proposé par l'AMI : un partenariat d'acteurs pour impulser des rénovations énergétiques qualitatives d'habitat individuel

Ce projet vise à encourager les propriétaires de pavillons individuels à réaliser un projet de rénovation énergétique globale de niveau « Bâtiment basse consommation » (objectif d'étiquette énergétique A ou B).

La démarche initiée par la Métropole du Grand Paris est conduite en partenariat avec l'entreprise DOREMI en charge de la formation des professionnels, et les Agences Locales de l'Energie (ALEC).

Elle s'inscrit dans le cadre du programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) permettant la mobilisation de financements via les Certificats d'Economie d'Energie.

L'accompagnement promu par l'Appel à Manifestation d'Intérêt se concrétise par l'apport aux ménages de 3 « tiers de confiance » :

- Un « tiers de proximité » : communiquer sur le dispositif et accompagner les ménages. L'Agence de l'énergie 94, adossée au CAUE 94, accompagnera techniquement et administrativement le montage des projets des propriétaires volontaires. Les EPT et les communes orienteront les administrés vers l'ALEC-CAUE 94 (permanences sur la maison de l'environnement à Arcueil et exploration en cours sur le sud du territoire) et communiqueront sur le dispositif.
- Un « tiers de confiance technique » : constituer un réseau d'artisans formés à la rénovation performante et qualitative, capables de travailler en groupement. Le Pôle développement économique de l'EPT établira un cadre de travail avec les fédérations de professionnels du bâtiment (CAPEB et FFB) pour solliciter les différents corps de métier concernés. L'entreprise Dorémi réalisera des formations-actions avec les artisans volontaires pour intervenir sur les chantiers du dispositif.
- Un « tiers de confiance financier » : garantir la faisabilité des projets de rénovation globale malgré leur coût souvent important (entre 50 000 et 100 000€ en moyenne pour une rénovation BBC) : l'Agence de l'énergie accompagnera les ménages dans le montage de leur plan de financement, en articulation avec les opérateurs Anah.

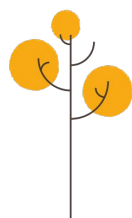
L'objectif du dispositif métropolitain sur 2021 est de déployer la démarche sur 10 groupements de communes, afin de réaliser 40 à 50 rénovations énergétiques performantes. Chaque groupement de communes pourrait bénéficier de 4 à 5 rénovations énergétiques sur le temps du dispositif.

Un potentiel de réhabilitation énergétique important sur le territoire de l'EPT :

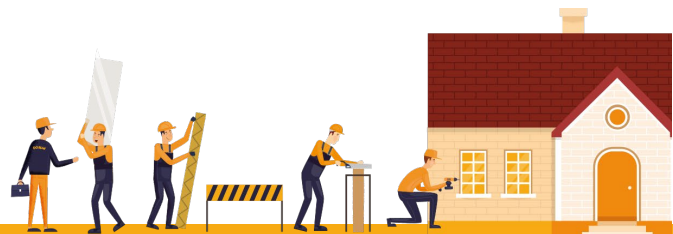
La rénovation énergétique de l'habitat est une des priorités du Projet de territoire de Grand-Orly Seine Bièvre. L'action F013 « amélioration de la performance énergétique » du document traduit cette ambition.

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat conduits sur le territoire portent, actuellement, exclusivement sur l'habitat collectif (copropriétés en secteur de renouvellement urbain ou dans les quartiers d'habitat ancien).

Une action complémentaire orientée vers l'habitat individuel présente donc une opportunité d'agir y compris avec des ménages propriétaires modestes.



facilaréno



Le territoire compte 70 000 logements individuels, et est donc le territoire métropolitain comptant le plus d'habitat individuel. 62% de ce parc immobilier a été bâti avant 1970 et les premières réglementations et est donc potentiellement énergivore.

L'action sur ce parc permettra aussi à des entreprises locales de se spécialiser dans la rénovation globale de qualité de maisons individuelles en s'inscrivant dans la démarche Dorémi.

L'agenda des financeurs est actuellement propice à un engagement dans cette démarche. La rénovation énergétique est une priorité du Plan de relance avec un budget porté à 1,7 Milliards d'euros en 2021 (soit 1 milliard de plus qu'en 2020). Les aides publiques à la rénovation énergétique sont désormais ouvertes à tous les publics alors qu'elles étaient initialement réservées aux propriétaires occupants modestes et très modestes.

Onze villes candidates pour s'inscrire dans la démarche de l'AMI :

Suite à l'Appel à manifestation d'intérêt, l'EPT a proposé aux communes qui le souhaitent de monter un dossier de candidature commun.

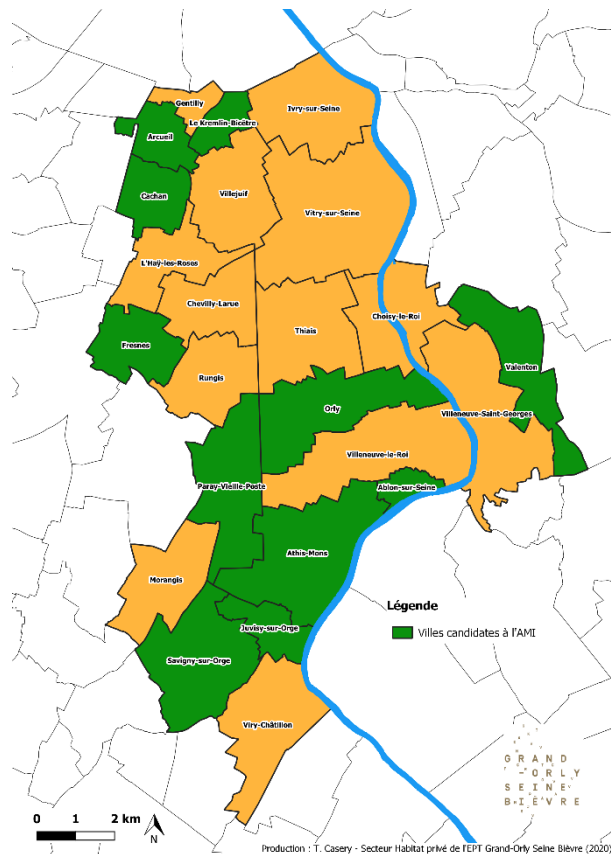
Athis-Mons, Arcueil, Ablon-sur-Seine, Cachan, Fresnes, Juvisy-sur-Orge, le Kremlin-Bicêtre, Orly, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Valenton ont fait part de leur souhait de déployer cette action sur leur commune.

La candidature de l'EPT porte donc sur ces onze communes. Le périmètre ainsi constitué compte 220.162 habitants et 16.873 maisons individuelles construites avant 1970 (INSEE RG 2017).

Le courrier de la Métropole du Grand Paris indique un montant de cotisation à hauteur de 15 centimes d'euros par habitant ainsi que la prise en charge financière de la moitié du coût d'un poste d'animateur positionné sur l'ALEC 94 (l'autre moitié étant prise en charge par la Métropole). Le coût total serait dans cette épure, pour une intervention sur les onze villes, de **68 024,30€ (33 024,30€ de cotisation et 35 000€ pour le financement du poste)**.

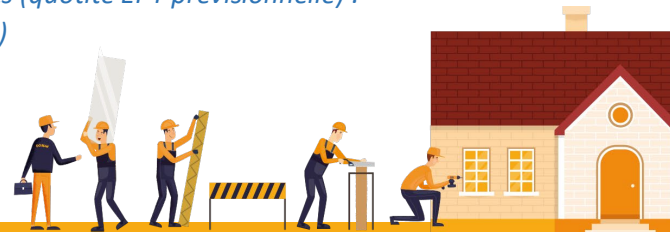
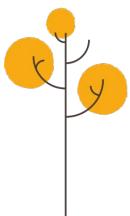
Par un courriel du 17 novembre 2020, la Métropole du Grand Paris a indiqué une modification dans le calcul de la cotisation. Le montant est désormais porté à 0,02€/habitant et le poste d'animateur est intégralement pris en charge par la MGP.

Le coût de la cotisation est donc porté à **4 403,24€ (sur la base des chiffres de l'INSEE 2017) pour une intervention sur les onze villes sur la durée du dispositif**.



FICHE DE CANDIDATURE DETAILLÉE DE LA / DES COMMUNES (à remplir) 4/4

- Volume d'ETP prévu(s) pour l'animation locale de la rénovation performante :
L'animation locale sera assurée par plusieurs intervenants (quotité EPT prévisionnelle) :
100% d'ETP conseiller info énergie (animateur local ALEC)



15% ETP responsable habitat privé (coordinateur)
15% ETP chargé de mission habitat privé
10% ETP chargé de mission développement économique
5% ETP x 11 référents villes

▪ **Recrutement effectué**

- Si l'animateur est identifié, merci d'indiquer ses fonctions et compétences, ainsi que sa structure¹ : *Conseiller info énergie (voir avec l'Agence de l'énergie pour obtenir l'identité du salarié)*
- Gouvernance : merci de préciser la gouvernance envisagée ainsi que les partenaires actuels ou envisagés (composition du COPIL/COTECH, mobilisation et accompagnement des ménages, mobilisation des professionnels, ...)

Le pilotage de l'opération est organisé selon plusieurs instances de gouvernance :

Comité technique :

Il se réunira 2 à 3 fois par an afin de réaliser le suivi général du dispositif. Il aura pour objectif de rendre compte de l'avancement du dispositif, de présenter les points de blocage et d'identifier les solutions existantes et mobilisables.

- *Référent du Pôle Habitat et solidarités de l'EPT – coordinateur local*
- *Référents des services des communes*
- *Référent du Pôle développement économique de l'EPT*
- *Référent du Pôle « Projet de territoire » - PCAET de l'EPT*
- *Services des délégations locales de l'Anah (94 et 91)*
- *Services des Conseils départementaux du Val-de-Marne et Essonne*
- *Entreprise Dorémi*
- *Agence locale de l'énergie 94*
- *Services de la Métropole du Grand Paris*

Le comité de pilotage

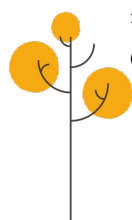
Il s'agit de l'instance décisionnelle du dispositif. Il sera présidé par la vice-présidente de L'EPT ou son représentant, et se tiendra au moins une fois par an.

Il permettra d'apprécier l'avancement du dispositif, de valider les bilans et les stratégies.

Il sera composé (liste non exhaustive) de :

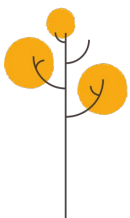
- *la vice-présidente en charge de l'habitat de l'EPT ou de ses représentants ;*
- *Référent du Pôle Habitat et solidarités de l'EPT – coordinateur local*
- *les maires ou élus référents des communes concernées ;*
- *Représentants des services de l'EPT et municipaux ;*
- *Représentants des Conseils Départementaux ;*

¹ La Métropole recommande de s'appuyer sur la fédération métropolitaine des ALEC pour réaliser l'animation du dispositif.

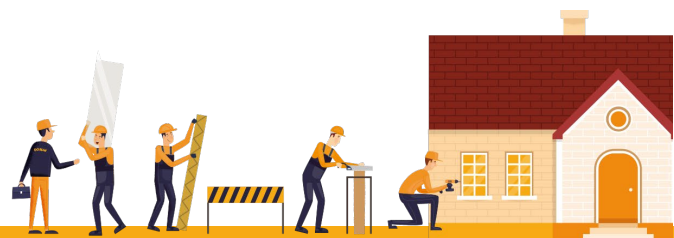


- *Représentants de la Confédération du bâtiment et de l'artisanat (FFB et CAPEB) ;*
- *Représentant de l'Agence locale de l'énergie 94*
- *Représentants de Dorémi ;*
- *Représentants des délégations Val de marne et Essonne de l'Agence nationale de l'habitat ;*

Les comités techniques et de pilotage seront organisés par le coordinateur local - référent Pôle Habitat solidarités de l'EPT.



facilaréno



**Annexe : proposition de lettre-type d'intention d'engagement de la commune dans le programme
CEE Facilaréno**

DOREMI

Monsieur Vincent LEGRAND
Directeur Général
Ineed - Rovaltain
1 rue Marc Seguin
26300 ALIXAN

Objet : engagement du territoire dans le programme CEE Facilaréno

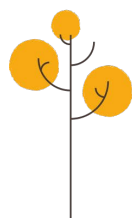
Monsieur le directeur général,

Par la présente, nous, _____, formulons notre intention de nous inscrire dans le programme CEE Facilaréno, et de déployer ainsi le dispositif Dorémi sur notre territoire. Par cette action, nous souhaitons développer sur notre territoire un écosystème favorable à la rénovation performante des maisons, notamment en faveur des ménages modestes de notre commune.

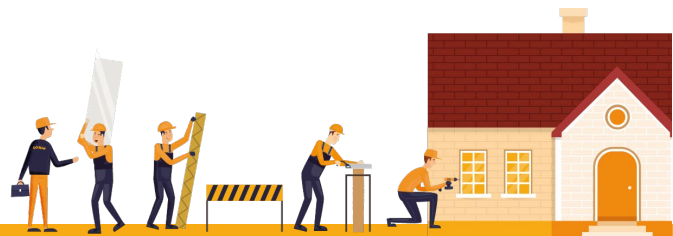
Nous avons bien noté que cette démarche nous conduit à identifier en interne ou parmi nos partenaires proches (ALEC, ...) un « animateur local » en charge de faciliter et d'animer la mise en œuvre du dispositif sur le territoire, à créer des groupements d'artisans formés à la rénovation performante, et à assurer la mobilisation et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique (objectif : niveau BBC ou équivalent), en lien et avec l'appui de l'équipe Dorémi.

Nous avons également noté qu'une contribution de la commune à hauteur de 0,15€HT par habitant pour la période du programme (depuis la signature jusqu'à juin 2021) est attendue, comme adhésion au réseau national des territoires mettant en place le dispositif Dorémi, et que Dorémi et ses partenaires en particulier la Métropole du Grand Paris nous soutiendront dans la mise en œuvre du dispositif Dorémi, notamment en prenant en charge le financement des actions de formation (des animateurs, relais locaux, formateurs et artisans), du suivi qualité des rénovations, et par un appui méthodologique de l'équipe Dorémi.

Dans l'attente de notre prochaine collaboration, veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

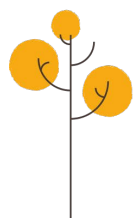


facilaréno

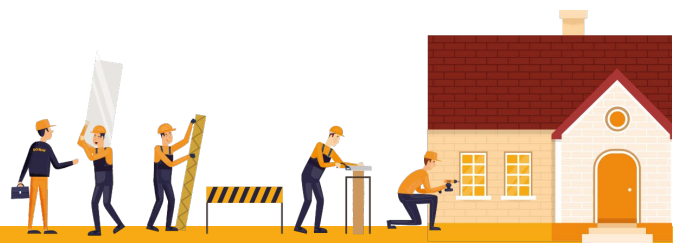


www.renovation-doremi.com

www.facilareno.com



facilaréno





Service urbanisme

EG/AG/BO/

Affaire suivie par : M. Benoît OLIVIER

☎ : 01.49.61.33.56

@ : urbanisme@ville-ablonsurseine.fr

Lettre recommandée avec A.R.

N° : 1A 183 483 7168 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

**Monsieur le Président
Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre**

Bâtiment Askia

11, rue Henri Farman

BP 748

94398 Orly aérogare cedex

A l'attention de M. Cédric CRUSOE

Ablon-sur-Seine, le 26/10/2020

Objet : Intérêt de la commune d'Ablon-sur-Seine dans l'AMI « Dorémi »

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt métropolitain porté par « Dorémi » et relatif à la rénovation énergétique de l'habitat individuel via le dispositif « Facilaréno ».

Le tissu majoritairement pavillonnaire d'Ablon est une composante essentielle de notre cadre de vie si attractif. L'opportunité d'aider à l'amélioration des performances énergétiques de ce type d'habitat intègre un objectif de qualité de vie accrue pour les habitants et notamment pour les ménages modestes. Une opération programmée pour la rénovation de l'habitat (OPAH-RU) est d'ailleurs à l'étude et permettra d'aider à la réfection de l'habitat privé dans le centre-ville d'Ablon. Ainsi cet AMI sur la rénovation de l'habitat qui porte sur le secteur pavillonnaire constituerait une complémentarité intéressante pour élargir les logements ablonais concernés.

J'ai ainsi l'honneur de vous informer que la commune d'Ablon-sur-Seine est intéressée pour participer à cette démarche sous réserve que ses conditions de mise en œuvre soient conformes avec l'intérêt des ablonais. Il a bien été noté que cette participation nécessite une adhésion au réseau national des territoires mettant en place le dispositif Dorémi.

Mes services se tiennent à votre disposition pour travailler à la mise en place de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



**Pour le Maire empêché
Le Maire-Adjoint
Laurent FORRICHON**



Arcueil, le jeudi 12 novembre 2020

Cabinet du Maire

Monsieur Michel Leprêtre
Président du Grand-Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
BP 748
94398 Orly Aéroport cedex

Objet : participation de l'EPT à Appel à manifestation d'intérêt métropolitain portant sur la rénovation Energétique de l'habitat pavillonnaire

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 14 septembre concernant l'AMI portant sur la rénovation énergétique de l'habitat pavillonnaire, vous recensez les villes désireuses de participer à ce dispositif d'accompagnement des ménages. A ce titre j'ai le plaisir de vous indiquer que la ville d'Arcueil est particulièrement intéressée par ce projet.

Je vous prie de trouver le contact de notre référent technique qui suivra ce dossier :

Monsieur Camille Bertrand : camille.bertrand@mairie-arcueil.fr / 01 46 15 09 09

Vous remerciant des suites qui vous pourrez donner à cette candidature, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Christian METAIRIE
Maire
Vice-président du Conseil Départemental
du Val de Marne



Ville d'Athis-Mons

DOREMI
Monsieur Vincent LEGRAND
Directeur Général
Ineed – Rovaltain
1 rue Marc Seguin
26300 ALIXAN

Athis-Mons, le 21 septembre 2020

Cabinet du Maire

Dossier suivi par Nastassja NAGUSZEWSKI
Tél. : 01 69 54 55 22

Objet : engagement du territoire dans le programme CEE Facilaréno

Monsieur le directeur général,

Par la présente, je vous informe de mon intention d'inscrire la ville d'Athis-Mons dans le programme CEE Facilaréno, et de déployer ainsi le dispositif Dorémi sur notre territoire. Par cette action, nous souhaitons développer sur notre territoire un écosystème favorable à la rénovation performante des maisons, notamment en faveur des ménages modestes de notre commune.

Nous avons bien noté que cette démarche nous conduits à identifier en interne ou parmi nos partenaires proches (ALEC, ...) un « animateur local » en charge de faciliter et d'animer la mise en œuvre du dispositif sur le territoire, à créer des groupements d'artisans formés à la rénovation performante, et à assurer la mobilisation et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique (objectif BBC ou équivalent), en lien et avec l'appui de l'équipe Dorémi.

Nous avons également noté qu'une contribution de la commune à hauteur de 0,15 euros HT par habitant pour la période du programme (depuis la signature jusqu'à juin 2021) est attendue, comme adhésion au réseau national des territoires mettant en place le dispositif Dorémi, et que Dorémi et ses partenaires en particulier la Métropole du Grand Paris nous soutiendront dans la mise en œuvre du dispositif Dorémi, notamment en prenant en charge le financement des actions de formation (des animateurs, relais locaux, formateurs et artisans), du suivi qualité des rénovations, et par un appui méthodologique de l'équipe Dorémi.

Dans l'attente de notre prochaine collaboration, veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression mes sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques GROUSSEAU

Maire d'Athis-Mons
Vice-président de l'Etablissement territorial
Public Grand-Oisy Seine Bièvre
Conseiller métropolitain



Mairie d'Athis-Mons

Place du Général de Gaulle – 91205 Athis-Mons Cedex

Tél. : 01 69 54 54 54 – Fax. : 01 69 54 54 99 – Mail : mairie@mairie-athis-mons.fr

Madame le Maire

Réf. LBR/DD/MC/2020-11-09

Affaire suivie par :
Maxime CHARLET
mcharlet@mairie-juvisy.fr

Monsieur le Président
Michel LEPRETRE
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Batiment ASKIA
11 avenue Henri Farman BP748
94398 ORLY AÉROGARE CEDEX

Juvisy-sur-Orge, le 9 novembre 2020

Objet : Intérêt porté par la Ville de Juvisy-sur-Orge pour l'AMI métropolitain portant sur l'habitat individuel – Programme Facilaréno/DORÉMI

Monsieur le Président,



Vous m'avez transmis un dossier d'informations concernant l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Métropole du Grand Paris concernant la rénovation de l'habitat individuel. Je vous en remercie, ainsi que vos services.

Ce programme, en ce qu'il favorise la rénovation énergétique des logements privés pour les ménages modestes, en faisant intervenir des artisans du territoire, s'inscrit parfaitement dans les orientations portées par la Municipalité de Juvisy-sur-Orge

C'est pourquoi, je vous confirme par la présente l'intérêt de la Ville de Juvisy-sur-Orge, dans la perspective de la formation d'un ou plusieurs groupements de communes candidates au sein de notre établissement public territorial, pour répondre à cet appel de la Métropole du Grand-Paris.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Bien à toi



Lamia BENSARSA REDA

Maire de Juvisy-sur-Orge



**Direction générale adjointe Aménagement-développement
Service du renouvellement urbain**

Centre administratif municipal
7, avenue Adrien Raynal
BP 90054
94311 Orly Cedex
01 48 90 23 07

Objet : Candidature de la ville d'Orly dans
le cadre de l'AMI DOREMI
Date : 04-11-2020

**MONSIEUR LE PRESIDENT
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE
BIEVRE
BÂTIMENT ASKIA
11 AVENUE HENRI FARMAN
BP 748
94398 ORLY AÉROGARE CEDEX**

Dossier suivi par Tania Delaitre

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre appel à candidature pour le déploiement du programme Facilaréno à l'échelle du territoire.

La commune d'Orly investit fortement sur le renouvellement urbain de ces quartiers d'habitat collectif afin de faire émerger une ville plus durable. Pour autant, l'objectif est bien d'amener l'ensemble du territoire communal sur la voie d'un aménagement soutenable et résilient.

Ainsi, la qualité de vie et la durabilité des quartiers pavillonnaires est un engagement significatif pour la commune. En effet, l'habitat individuel demeure important sur Orly, représentant près de 2 000 logements (soit 21% du parc de logement). De surcroît, ces logements individuels présentent une forte disparité quant à leurs caractéristiques techniques et architecturales : bâti ancien, villa et maisons de meulières, immeuble de rapport, constructions de la seconde partie du XX^e siècle... La commune présente donc une diversité de bâtis qui présentent chacun leurs particularités / contraintes techniques pour une rénovation d'ampleur. A titre d'exemple, le PLU impose l'isolation par l'intérieur, pour le bâti ancien (présentant des modénatures ou des principes constructifs apparents comme les meulières), suivant la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France. De surcroît, le vieillissement de la population est susceptible de conduire à la précarité énergétique de certains ménages. Compte-tenu de la diversité des situations et des bâtis, il apparaît essentiel d'apporter une réponse fine et adaptée.

Enfin, concernant les modalités pratiques de déploiement de l'action sur le territoire d'Orly, la démarche DOREMI pourra être intégrée au programme de la future Maison des Projets et du Développement Durable dont l'ouverture est envisagée au 1^{er} semestre 2021. L'objectif est d'y accueillir les habitants pour des actions de sensibilisation, des permanences portant

spécifiquement sur l'habitat et la ville durable. Dans cette perspective, la démarche proposée par le Métropole et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre nous semble particulièrement pertinente.

Je vous confirme donc mon intérêt pour que la Ville d'Orly puisse intégrer la démarche, sous réserve de clarifier les aspects techniques et financiers du projet, en particulier le montant et la répartition des coûts entre les différents acteurs.

Mes services se tiennent à votre disposition.

Vous remerciant par avance, de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Christine JANODET,

Janodet
Maire,
Conseillère départementale du Val-de-Marne

Paray



Vieille Poste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Hôtel de Ville, le 9 novembre 2020,

Monsieur LEPRETRE
Président du Territoire
A l'attention de Monsieur Cédric CRUSOE
Grand Orly Seine Bièvre
11, rue Henri Farman
BP748
94398 ORLY aéroport cedex

EPT 12
KDK A2007192 KFK
Reçu le 12/11/2020

Nos Réf. : NPL/bât voirie/chrono courrier départ/ 2020_11_09
Affaire suivie par : François HEEDER- Directeur des services Techniques
Tél : 01 60 48 80 20
Courriel : f.heeder@paray-vieille-poste.fr

Objet : Participation de l'EPT à l'appel à manifestation d'intérêt métropolitain portant sur la rénovation énergétique de l'habitat pavillonnaire

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier du 14 septembre et aux échanges entre nos services, je vous confirme l'intérêt de la commune à participer à cet appel à projet de la Métropole du Grand Paris.

J'ai bien noté que les contours de l'organisation pratique du programme "FACILARENO" restaient à définir précisément et notamment l'articulation entre les services municipaux et le futur intervenant cofinancé par la métropole et l'Établissement Public Territorial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**E.P.T. Grand-Orly
Seine Bièvre**
Arrivé le
12 NOV. 2020

| | Recu | Info |
|----------------------------------|------|------|
| Président | | X |
| Cabinet | | |
| DG | | |
| DGA FI & Com. pub. | | |
| DGA RH & Moy. gén. | | |
| DGA Esp. pub. | | |
| DGA Dev. Ter. | X | |
| DGA Pro. Ter. | | |
| DGA Cult. Sport, Patrim. Bât. | | |
| SG | | |



**Le Maire,
Vice-Présidente du Territoire,
Grand-Orly Seine Bièvre**

Nathalie LALLIER



Savigny-sur-Orge, le 9 novembre 2020

Secrétariat général
Affaire suivie par Catherine MICHARD
secretariatgeneral@savigny.org

DOREMI
Vincent LEGRAND
Directeur général
Ineed – Rovaltain
1 rue Marc Seguin
26300 ALIXAN

Monsieur le Directeur général,

Par la présente, j'exprime l'intention de la commune de Savigny-sur-Orge de s'engager dans le programme CEE Facilaréno et de déployer ainsi le dispositif Dorémi sur le territoire communal.

Par cette action, la municipalité souhaite développer un écosystème favorable à la rénovation performante des maisons, notamment en faveur des ménages modestes.

J'ai bien noté que cette démarche conduit à identifier, en lien avec l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, parmi nos partenaires, un « animateur local » en charge de faciliter et d'animer la mise en œuvre du dispositif sur le territoire, à créer des groupements d'artisans formés à la rénovation performante et à assurer la mobilisation et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique, en lien et avec l'appui de l'équipe Dorémi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Directeur général, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jean-Marc DEFREMONT
Maire

Valenton, le 06 novembre 2020

**Monsieur le Président
Michel Leprêtre
Bâtiment Askia
11 avenue Henri Farman
94 310, ORLY**

Ville de



**Direction de l'Aménagement,
du Développement Durable et du Développement
Economique**

Dossier suivi par Léa DELMAS, Directrice
Tél. 01 43 86 36 68

lea.delmas@ville-valenton.fr

Objet : Participation de la ville de Valenton à l'AMI « Facilaréno »

Copie : Président de la Métropole du Grand Paris

Monsieur le Président,

Mes services m'ont fait part de la possibilité d'intégrer ma commune à une candidature portée par le territoire pour l'AMI « Facilaréno » de la Métropole du Grand Paris.

Les accompagnements proposés dans le cadre de cet AMI, sur la formation des entreprises du territoire à des réhabilitations globales et performantes de l'habitat pavillonnaire ainsi que sur la sensibilisation et l'accompagnement des ménages à la réalisation des travaux et au montage de leur financement, font écho aux problématiques que peuvent rencontrer les Valentonnais.

Ainsi, je vous informe que je souhaite que la ville de Valenton soit intégrée à cette candidature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Metin Yavuz
Maire
Conseiller Départemental



Hôtel de Ville
48, rue du Colonel Fabien
94460 Valenton
www.ville-valenton.fr



DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL,
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
SERVICE HABITAT - LOGEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cachan, le 23 NOV 2020

M. Michel LEPRETRE
Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia
11 rue Henri Farman
BP 748
94398 Orly aéroport cedex

Objet : Intérêt de la Ville pour l'AMI sur la rénovation énergétique de l'habitat pavillonnaire

Monsieur le Président, *Cher Michel*

Je fais suite à votre courrier du 14 septembre dernier, relatif à l'Appel à manifestation d'intérêt mené par la Métropole du Grand Paris et visant à promouvoir la réhabilitation énergétique de maisons individuelles.

La Ville de Cachan est engagée depuis longtemps en faveur de l'amélioration de l'habitat à travers divers dispositifs. En ce sens, je partage l'intérêt de la démarche de la Métropole du Grand Paris qui vise à amplifier la performance énergétique de l'habitat pavillonnaire, notamment auprès des ménages les plus modestes, au sein du territoire. A Cachan, les pavillons représentent 19% des logements et 71% d'entre eux ont été construits avant 1970.

Dans ce contexte, j'ai pris connaissance de l'AMI sur la rénovation énergétique de l'habitat pavillonnaire dans le cadre du programme Facilaréno et vous confirme le souhait de Cachan de participer à la réponse collective de l'EPT. Mme Gabrielle ALESSANDRI, Responsable du service Habitat Logement, sera chargée du suivi de la démarche pour la commune.

J'ai pris note qu'un certain nombre de points restent à éclaircir en particulier sur les conditions de financement. Comme il s'agit d'une expérimentation portée via votre Etablissement public territorial, il paraît opportun que celui-ci en assure la prise en charge.

De plus, compte tenu des nombreuses étapes qui seront préalablement nécessaires au démarrage du projet, telles que la constitution des groupes d'artisans et la communication auprès des ménages, la Ville préconise dès à présent que le programme puisse s'étaler sur deux années, plutôt que de s'achever fin 2021.

En outre, nous serons attentifs à ce que lors de la constitution des groupes d'artisans, l'ancrage communal de ces artisans puisse être assuré en vue de la formation et de l'intervention auprès des propriétaires cachanais.

Enfin, une fois, l'expérimentation achevée, il sera utile d'en faire l'évaluation et je sais pouvoir compter sur l'EPT pour nous en transmettre un retour.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ces demandes et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



La Maire,

Précis à toi
↳

Hélène de Comarmond

Le

27 NOV. 2020

Monsieur Michel LEPRÊTRE
Président du Grand Orly Seine Bièvre
EPT 12
Bâtiment Askia
Adresse : 11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aéroport

Direction des services techniques
Direction de l'aménagement et du patrimoine

Dossier suivi par : A. GALI

agali@ville-kremlin-bicetre.fr

Objet : Appel à manifestation d'intérêt

Nos références : S/HAB/2020/0364

Monsieur le Président,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de l'Appel à Manifestation d'Intérêt métropolitain portant sur la rénovation énergétique de l'habitat individuel.

L'habitat pavillonnaire représente 5% du parc de logements au Kremlin-Bicêtre. Il me semble important de pouvoir maintenir une diversité de l'habitat et ce d'autant plus pour une commune de première couronne.

Par ailleurs, le projet municipal prévoit l'accompagnement des habitants dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Aussi, la question de l'environnement et du développement durable se situe au cœur de nos ambitions.

C'est pourquoi, je souhaite vivement offrir aux habitants la possibilité d'une amélioration énergétique de leur habitation.

Le dispositif que vous proposez permet d'accompagner et de fiabiliser les interventions qui seront mises en œuvre.

Je vous remercie de bien vouloir intégrer la ville du Kremlin-Bicêtre dans cette opération et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire Jean-Luc LAURENT et par
délégation,

L'Adjointe au Maire chargée du logement, de
l'habitat et de la politique de la ville,



Christine MUSEUX

Ville de Fresnes
Pôle Affaires Juridiques et Urbanisme
Service urbanisme

Votre interlocuteur :
Jézabel Roy
jezabel.roy@fresnes94.fr
01 49 84 57 68

Fresnes, le 26 novembre 2020

Monsieur Michel Leprêtre
Président de l'établissement public territorial Grand-
Orly Seine Bièvre
11 avenue Henri Farman - BP 748

94398 ORLY aéroport Cedex

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt DOREMI

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif Doremi, soutenu par la Métropole du Grand Paris, visant à favoriser les conditions d'une rénovation énergétique performante pour les maisons individuelles.

Ce dispositif apparaît comme cohérent avec les besoins du secteur pavillonnaire fresnois et la volonté de la Ville d'encourager la rénovation énergétique dans un objectif de transition écologique.

En effet, la part de l'habitat pavillonnaire dans le parc résidentiel fresnois représente environ 14 % des logements (1 321 logements). Le secteur pavillonnaire est principalement composé de bâtiments anciens, 65% ont été bâtis avant 1970, et sont ainsi susceptibles d'être concernés par des déperditions énergétiques importantes.

Par ailleurs, la part d'autorisation de travaux concernant la mise en œuvre de dispositifs d'isolation par des particuliers est très faible. Ces demandes représentent environ 7% des dossiers de déclaration préalable sur les 5 dernières années.

Il apparaît ainsi nécessaire que les ménages puissent être mieux informés et mieux accompagnés sur ce volet.

Le dispositif Doremi, qui permet des modalités d'actions, tant au niveau de la formation des professionnels qu'à celui de l'accompagnement des collectivités et des ménages, me paraît adapté aux besoins de notre territoire.

Les attentes du programme, en terme de volume de maisons individuelles et du nombre d'artisans qualifiés, nécessitent l'intégration de Fresnes dans un périmètre élargi et cohérent.

C'est dans ce cadre que je souhaite que la Ville de Fresnes puisse être associée à la candidature du Grand-Orly Seine Bièvre.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce dossier.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,



Mairie d'AVANON

Mairie Chavon

Villes inscrites dans la candidature de l'EPT à l'Appel à manifestation d'intérêt

Facilaréno de la Métropole du Grand Paris

